



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

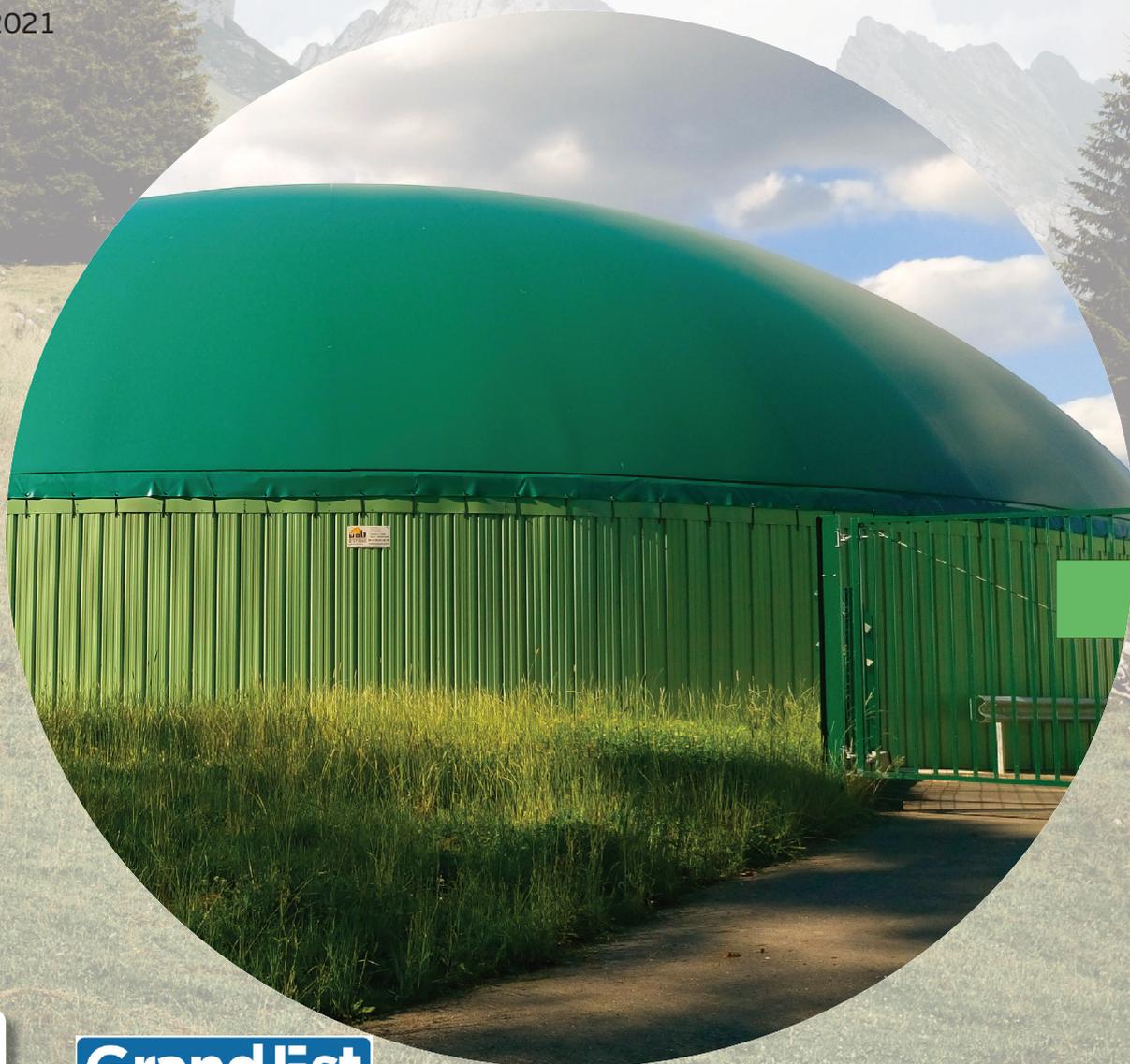
ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

OBSERVATION RÉGIONALE DE LA MÉTHANISATION EN RÉGION GRAND EST

SYNTHÈSE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
ÉDITION 2021



s3d

L'énergie des déchets

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

1. LES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION DANS LA MEURTHE-ET-MOSELLE

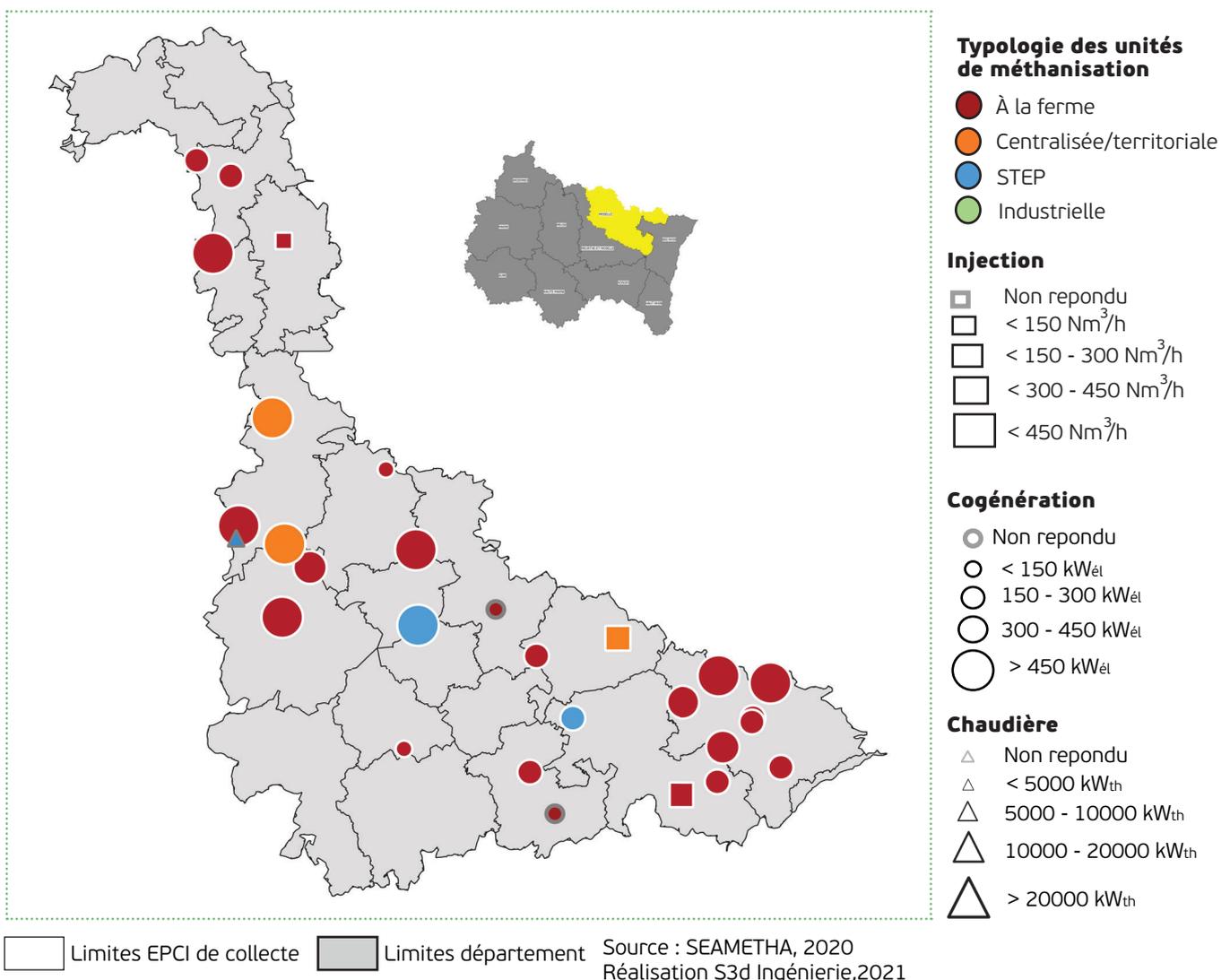
On recense dans la Meurthe-et-Moselle 30 unités de méthanisation dont 26 ont répondu à l'enquête. Parmi elles :

Cogénération*	Injection	Chaudière	Total
23	3	0	26

* Le biogaz produit par cogénération est destiné à la production d'électricité et de chaleur

La majorité sont des installations à la ferme (21 réponses). On recense également des installations centralisées / territoriales (3 réponses) et des stations d'épuration (2 réponses).

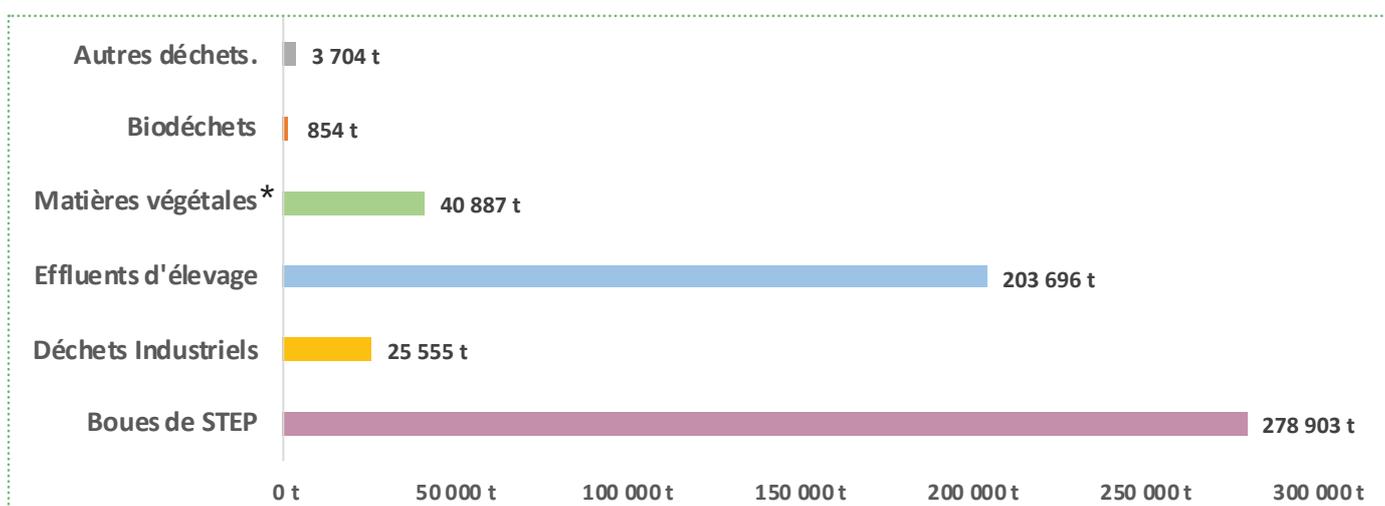
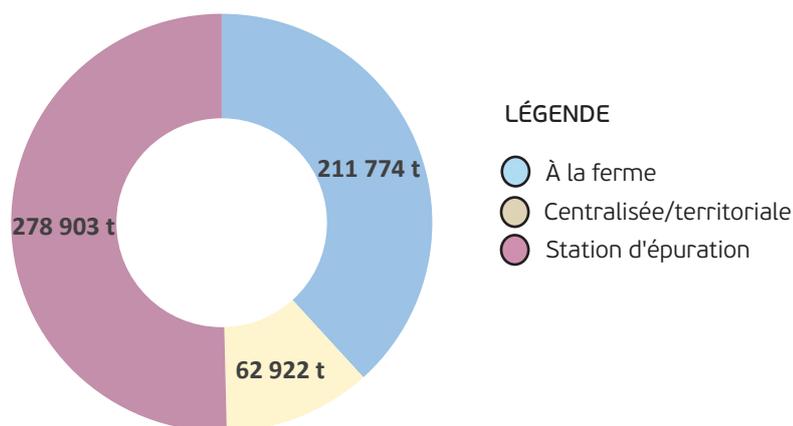
La carte ci-dessous présente l'ensemble des unités de méthanisation du département y compris celles n'ayant pas répondu à l'enquête :



2. DÉCHETS TRAITÉS ET DIGESTAT BRUT PRODUIT PAR MÉTHANISATION DANS LA MEURTHE-ET-MOSELLE

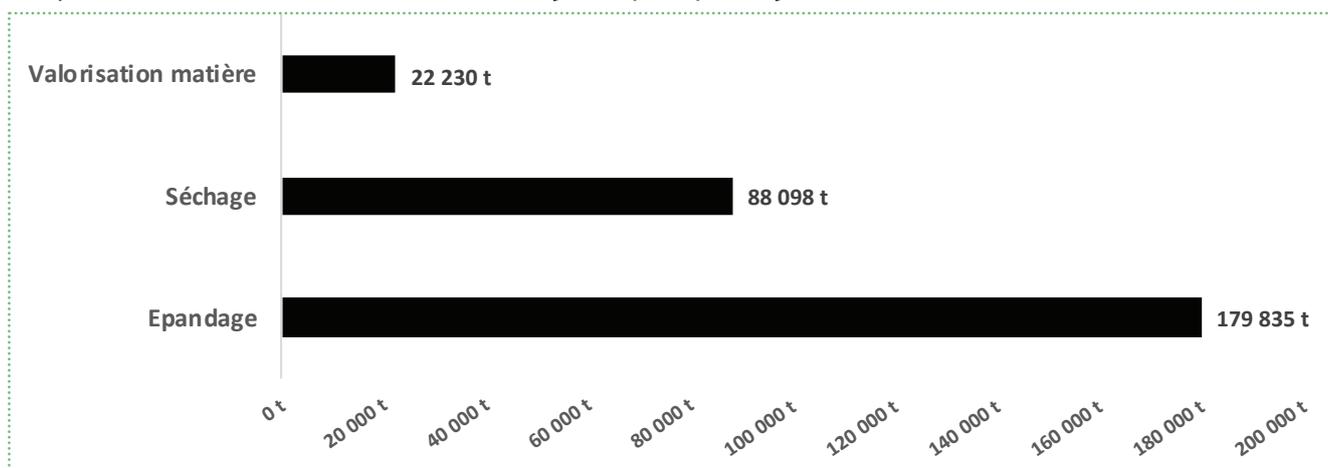
Plus de **550 000 tonnes** de déchets organiques sont valorisés par méthanisation dans le département, dont **50%** sont traités par les stations d'épuration.

Pour les installations à la ferme et centralisées/territoriales, **74%** en moyenne des intrants sont des effluents d'élevage, et **15%** en moyenne des matières végétales. Les cultures principales représentent **5,2%** des gisements utilisés dans les installations à la ferme, et les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) représentent **3,6%**.



★ Répartition des tonnages d'intrant par catégorie

La majorité des installations valorisent leur digestat par épandage



★ Répartition des tonnages de digestat par type de traitement

Remarque : L'enquête n'a pas toujours permis de bien caractériser les modes de traitement et de valorisation : les tonnages indiqués peuvent être sous forme de digestat brut ou après post-traitement, et certains sites ont dû être exclus du traitement des données sur la valorisation du digestat

* Il s'agit de cultures intermédiaires et principales, des résidus cultures et de déchets verts

3. VALORISATION DU BIOGAZ

COGENERATION

23 sites enquêtés

ELECTRICITÉ

387 GWh_{él}
au régional

63 GWh_{él} injectés en 2020.

Puissance moyenne installée : **459 kW_{él}**

Temps de fonctionnement moteur entre **64% et 99%**

Pourcentage moyen de capacité moteur : **85%**

CHALEUR

10 GWh_{th} de chaleur valorisée en 2020

25% de chaleur valorisée par rapport à l'énergie thermique produite (hors autoconsommation)

Types de valorisation (hors autoconsommation)

Bâtiments administratifs, agricoles et maisons, séchoirs, serres, process biodéchets, évapoconcentration



Taux de méthane moyen dans le biogaz : **56%**

INJECTION

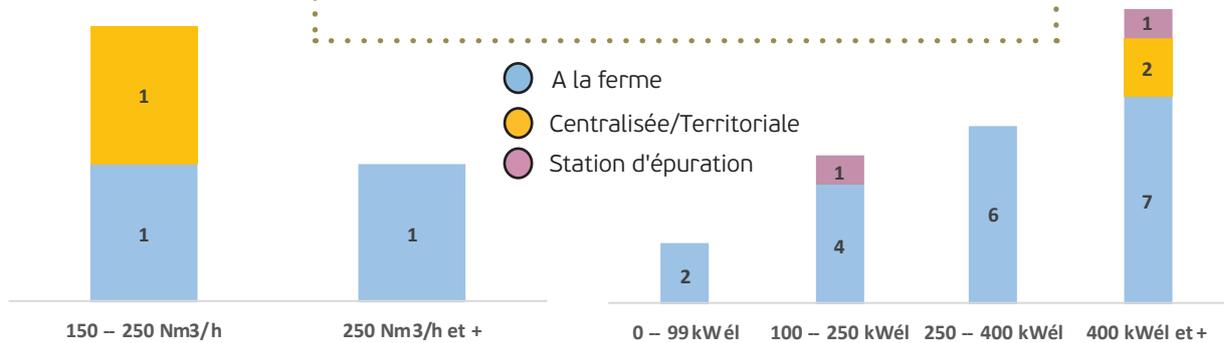
3 sites enquêtés

BIOMÉTHANE

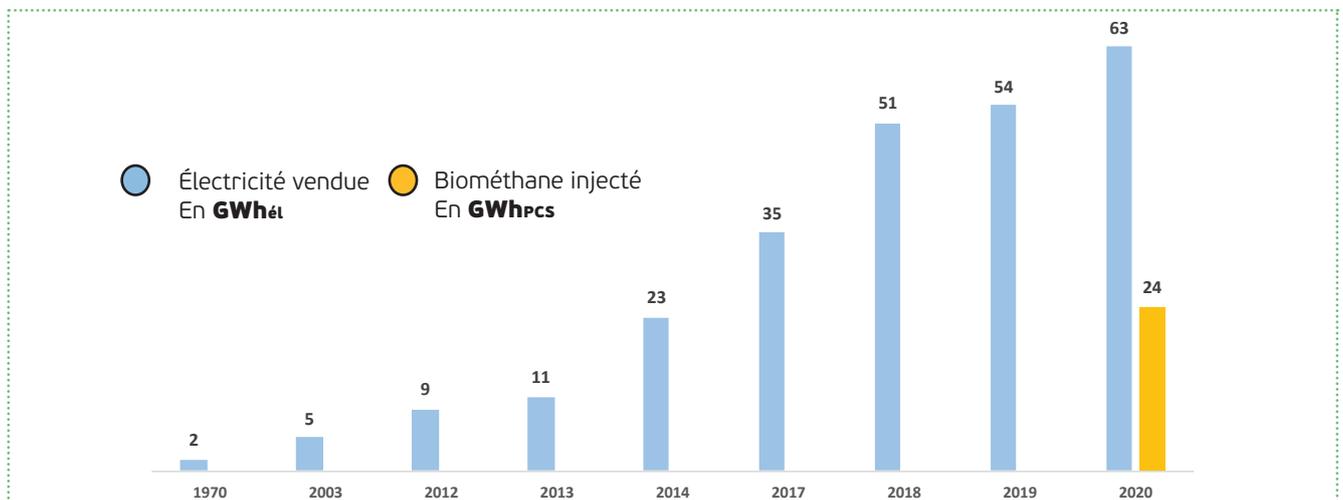
385 GWh_{PCS}
au régional

24 GWh_{PCS} injectés en 2020

Débit moyen d'injection **210 Nm³/h**



★ Nombre de site par typologie d'installation et par tranche de puissance (cogénération) ou de débit (injection)



★ Estimation de la quantité d'énergie produite annuellement en fonction des années de mise en service et des données d'énergie produite de l'année 2020